

**AFRICAN UNION**  
الاتحاد الأفريقي



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
Treizième session ordinaire  
24 28 juin 2008  
Sharm-El-Sheikh (Egypte)

**EX.CL/433 (XIII)**

**RAPPORT DE LA SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION  
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE,**

**21- 25 AVRIL 2008,  
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

## NOTE INTRODUCTIVE

L'article 2 du Règlement intérieur de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'OUA stipule que le Président de la Commission soumet un rapport sur les résultats des travaux de la Commission au Conseil exécutif qui les discute, fait des observations et les transmet à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, pour approbation éventuelle.

Conformément à cet article, le Président soumet, au nom de la Commission, le présent rapport sur les travaux de la sixième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), du 21 au 25 avril 2008.

Comme d'habitude, la sixième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales s'est déroulée en deux sessions, à savoir, une réunion des experts et une session ministérielle. Les réunions ont examiné, entre autres, les points ci-après : Etat de mise en œuvre des recommandations de la 5<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales ; Examen de l'Etude sur l'économie informelle en Afrique ; Examen du rapport du Groupe de travail sur la restructuration de la Commission du Travail et des Affaires sociales ; Rapport biennal sur le suivi de la mise en œuvre des résultats du Sommet extraordinaire de Ouagadougou ; Rapport sur le suivi de la mise en œuvre des instruments relatifs à la migration ; Rapport sur les activités des Membres africains du Conseil d'administration du BIT et briefings sur la productivité en Afrique.

La Sixième Session a fait des recommandations et adopté des résolutions sur les questions qui ont été examinées par la Conférence, dont la question des candidatures au poste de Vice-Président de la 97<sup>ème</sup> Conférence internationale du travail. La session a recommandé la candidature de l'Algérie à ce poste.

Les conclusions, recommandations et propositions de la Sixième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine sont soumises au Conseil exécutif, pour examen, et ensuite pour transmission à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement.

**AFRICAN UNION**  
الاتحاد الأفريقي



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE  
LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DES  
AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE  
21-25 AVRIL 2008  
ADDIS ABABA (ETHIOPIE)**

**LSC/MIN/RPT (VI)**

Thème: «Amélioration du secteur informel : Une solution au problème de la pauvreté »

**RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES**

## RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

### I. INTRODUCTION

1. La réunion des Ministres de la sixième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales (CTAS) de l'Union africaine s'est tenue le **24 avril 2008** au Centre des conférences de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie). Cette réunion a été précédée du **21 au 23 avril 2008** de la Réunion des Experts dont le rapport figure en annexe.

### II. PARTICIPATION

2. Ont participé à la Réunion ministérielle les délégués des Etats membres de l'UA ci-après: Algérie, Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Cape Vert, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, République arabe Sahraoui démocratique (RASD), Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont également été représentés les CER, les institutions du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les partenaires de la coopération et les amis de l'Afrique ci-après: L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'OIT, Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS, le FNUAP, le PNUD, le PAM, le PNUE, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le CICR, l'Etat de Palestine, l'OAT, le Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES), l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), la Confédération panafricaine des employeurs (CPE), l'ARLAC, la CSI-Afrique, Le Conseil de coordination des syndicats d'Afrique Australe et Panafricains (SATUCCPANA) et la Commission de l'Union africaine.

### III. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. En l'absence du Président sortant, la cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E. le Dr. Mohammed Yusuf Ahmed Mustafa, Ministre d'Etat et ministre du Travail de la République du Soudan, premier vice-président de la cinquième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales. La cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions des personnalités ci-après: le représentant des travailleurs, le secrétaire général de la CPE, le représentant des employeurs, le Directeur général de l'OIT, M.Juan Somavia, Commissaire en charge des affaires sociales, Maître Bience Gawanas et S.E M. Girma Wolde Giorgis, Président de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

**(i) Allocution de S.E Dr. M. Y. Ahmad Mustafa, Ministre du Travail, de la République du Soudan, premier Président de la cinquième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA (CTAS)**

5. Prenant la parole, S.E le Ministre du travail du Soudan a souhaité la bienvenue à l'invité d'honneur, S.E Girma Wolde Giorgis, Président de la République Fédérale démocratique d'Ethiopie ainsi qu'à tous les Ministres, les délégués et les invités. Il a remercié le Gouvernement éthiopien pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux et fraternel dont ont bénéficié les participants. Il a aussi remercié la Commission de l'Union africaine pour avoir pris les dispositions nécessaires pour la bonne tenue de cette session et pour les activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de la cinquième session.

6. Le Ministre a informé la réunion que le Bureau de la cinquième session avait tout mis en œuvre, avec le concours de la Commission, pour traduire dans les faits les recommandations adoptées en 2007 à Addis-Abeba. Il a ajouté qu'il incombait à tout un chacun de redoubler d'efforts pour assurer une bonne mise en œuvre des décisions et recommandations des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

7. Pour faire face aux défis qui se posent à l'Afrique, Il a souligné la nécessité de régler les problèmes de la migration et de la main d'œuvre dans l'intérêt du continent, de trouver des solutions à l'économie informelle et enfin d'alléger la pauvreté qui paralyse les économies et ralenti les efforts consentis pour le développement du continent.

8. Il a enfin conclu en affirmant que tous ces problèmes ne pourront être résolus sans un dialogue franc à divers niveaux qui prendra en compte les partenaires sociaux et les employeurs et sans une position commune de tous les Etats membres sur les différentes questions avant d'aller aux foras internationaux pour parler d'une seule et même voix.

**(ii) Allocution de M. Chibhebhe, représentant des travailleurs**

9. Le représentant des travailleurs à la sixième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales, M. Chibhebhe a exprimé les remerciements des travailleurs pour l'hospitalité réservée aux délégations. Il a également affirmé que le tripartisme était l'élément déterminant du dialogue social.

10. Il s'est déclaré préoccupé par les violations croissantes des droits des travailleurs par certains gouvernements, y compris par son propre pays le Zimbabwe. Il a lancé un appel à tous les pays africains pour qu'ils respectent les droits des travailleurs.

11. Il a également demandé aux gouvernements, aux employeurs et aux organisations syndicales de lutter de concert contre la pauvreté, le VIH/sida et les inégalités entre les hommes et les femmes en Afrique.

**(iii) Allocution de M. Azad Jeetun, représentant des employeurs**

12. Le Secrétaire général de la Confédération panafricaine des employeurs, M. Azad Jeetun, a exprimé les remerciements du groupe des employeurs pour l'hospitalité chaleureuse qui leur a été accordée depuis leur arrivée à Addis-Abeba. Il a félicité l'Union africaine pour son excellente organisation de la sixième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales (CTAS). M Azad Jeetun a rappelé que la CTAS est devenue, au fil des ans, un modèle de dialogue social, un forum qui permet à tous les partenaires sociaux de partager leurs expériences et leurs connaissances. Il a indiqué qu'à cette ère de mondialisation, l'Afrique continue d'avancer malgré de nombreuses contraintes et de nombreux problèmes internes et externes. Il a insisté sur le fait que les économies et les entreprises africaines affichent un regain de dynamisme et une gestion plus performante, ce qui témoigne d'un optimisme croissant quant à l'avenir du continent. Il a ajouté qu'à cet effet, l'Afrique a besoin d'un secteur privé fort et dynamique ainsi que d'un partenariat public-privé puissant.

13. Il a indiqué que le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia honorait une fois de plus la réunion de sa présence. Cette présence, a-t-il ajouté, témoigne de l'engagement de M. Somavia en faveur du développement de l'Afrique et de l'importance qu'il attache à cette Commission ainsi que de la coopération efficace et croissante entre l'Union africaine et l'OIT.

14. Il a rappelé que le groupe des employeurs et l'OIT entretenaient des relations cordiales et a salué la Commission de l'UA pour son engagement et le travail assidu qu'elle effectue. En conclusion, Il a félicité la Commissaire en charge des affaires sociales, Maître Bience Gawanas, pour son attachement à la réalisation des nombreux objectifs sociaux de l'Union africaine.

**(iv) Allocution de M. Juan Somavia, Directeur général de l'OIT**

15. Le Directeur général, M. Juan Somavia a d'emblée félicité Mme Bience Gawanas pour sa réélection au poste de Commissaire en charge des Affaires sociales. Il a également rendu hommage au Directeur régional de l'OIT pour l'Afrique, Madame Regina Amadi-Njoku pour son dévouement à son travail et la contribution qu'elle a apportée durant son mandat et qui confirment l'adage que l'émancipation des sociétés et des pays passe par l'émancipation des femmes.

16. Le Directeur général a remercié les participants à la réunion de la CTAS pour l'appui constant qu'ils ont apporté à l'OIT ainsi qu'à lui personnellement. Il a assuré les délégués qu'il ne prendrait pas leur soutien à sa réélection comme acquis ; "votre soutien est mon engagement", a-t-il dit. Il a rappelé l'importance de la solidarité africaine durant les années de dictature au Chili.

17. M. Somavia a déclaré que le Sommet de Ouagadougou en 2004 avait été un important catalyseur de la création d'emplois et de la mise en œuvre du Programme pour un travail décent. L'Afrique avait alors décidé de mettre l'accent sur l'emploi pour les 10 années suivantes (2004-2014) en confiant à l'OIT le mandat d'œuvrer à la promotion de l'emploi

dans le cadre du Programme pour un travail décent. L'OIT a depuis poursuivi ses efforts en vue de s'acquitter de ce mandat.

18. Le Directeur général de l'OIT a ensuite exposé les nombreux défis importants auxquels l'Afrique devra faire face. Le renforcement du tripartisme en Afrique et des capacités des partenaires sociaux à le mettre en place figure au premier rang de ces défis. Le dialogue social est, en effet, indispensable à l'autonomie mais son instauration demande du temps et de la confiance.

19. Les crises alimentaires et financières viennent au second rang des préoccupations soulevées par le Directeur général. Il a cité, à titre d'exemple, la crise alimentaire dont l'impact s'était fait ressentir sur l'Agenda et les programmes de l'OIT. Il a souligné, à cet égard, la pertinence du choix de l' "Emploi rural" comme thème de la Conférence de l'OIT pour l'année en cours. La croissance de l'agriculture et de la productivité permettrait, en effet, de relancer l'emploi. Il a indiqué que la crise financière avait occulté le système mondial de production. Les capitaux qui devaient servir à la production avaient été détournés à des fins de spéculation. Le risque est d'aller vers des solutions provisoires à ces crises. Nous pourrions alors nous diriger vers une mondialisation inégale alors qu'il faut des changements structurels.

**(v) Allocution de Maître Bience Gawanas, Commissaire en charge des Affaires sociales**

20. La Commissaire en charge des Affaires sociales, Adv. Bience GAWANAS, a, au nom du Président de l'Union africaine, S.E M. Alpha Omar Konare, souhaite la bienvenue aux délégués à la sixième session de l'Union africaine du Travail et des affaires sociales. Elle a exprimé ses remerciements au Bureau sortant pour l'excellent travail qu'il a accompli en 2007-2008. Elle a souligné l'importance considérable des questions qui méritent une attention particulière et un examen minutieux de toutes les parties prenantes. Le thème de la sixième session de la CTAS : « Amélioration du secteur informel, une solution au problème de la pauvreté » reflète le rôle important que joue l'économie informelle dans les Marchés du travail et dans la lutte contre la pauvreté en Afrique. Cependant, les défis rencontrés dans l'économie informelle demeurent centrés autour de questions cruciales relatives aux politiques et au droit du travail, aux politiques et aux pratiques en matière de sécurité sociale et de finances et aux politiques concernant l'éducation et la formation.

21. La Commissaire a soulevé la deuxième question relative à la manière de repenser la Commission du Travail et des Affaires sociales et a demandé de trouver une solution. S'agissant de la troisième question concernant le deuxième Rapport biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou, et des Mécanismes de suivi, la Commissaire a souligné la nécessité du partage des expériences nationales en vue de promouvoir la création d'emplois productifs et décents. Elle a mis en relief les actions entreprises dans ce sens par les Départements des affaires économiques, de l'économie rurale et de l'agriculture et le Département de paix et de sécurité et s'est félicitée de la contribution apportée par les partenaires internationaux, notamment l'OIT et l'UE.

22. Elle a rappelé la perte par l'Afrique du poste important de Président de la Conférence internationale du Travail en 2007 (l'année dernière) et s'est déclarée confiante qu'étant bien consciente des conséquences de ce résultat, la sixième session de la CTAS réussira à se mettre d'accord sur les candidatures au Conseil d'administration de l'OIT. En conclusion, elle a exprimé les vifs remerciements de la Commission à l'ensemble des partenaires locaux et internationaux, pour leur coopération.

**(vi) Allocution de l'Invité d'honneur, S.E M. Girma Wolde Giorgis, Président de la République fédérale démocratique d'Ethiopie**

23. L'invité d'honneur de la sixième session de la CTAS de l'UA S.E. M. Ato Girma Woldegiorgis, Président de la République fédérale démocratique d'Ethiopie a souhaité la bienvenue en Ethiopie à tous les participants. Il a souligné que cette session est unique en son genre car elle se tient en cette année du Millénaire éthiopien célébré en tant que Millénaire africain.

24. Il a, en outre, fait remarqué que la CTAS est une institution de coopération et de partenariat pour lutter contre la pauvreté et le sous développement en Afrique. Il s'est félicité du choix du thème de la session, à savoir : *L'amélioration de l'économie informelle, une solution au problème de la pauvreté*. Il a, par ailleurs, indiqué que la création d'emplois était le pilier du développement socio-économique en Afrique. Il a recommandé de déployer des efforts concertés en vue de créer un environnement favorable à la mise en œuvre des Déclarations et du Plan d'action du Sommet de Ouagadougou. Il a également expliqué que les problèmes liés à la croissance rapide de l'économie informelle résidaient dans la non-réglementation et la non-protection de cette dernière et des faibles revenus qu'elle génère. Il a ainsi souligné la nécessité de mettre en place un cadre juridique et stratégique pour protéger et d'améliorer le secteur informel et les personnes qui en dépendent.

25. Il a, enfin, remercié la Commission de l'UA pour l'organisation de cette session tout en louant la qualité de ses rapports et en souhaitant plein de succès à ses travaux.

**(vii) Réponse de S.E M. le Ministre du Travail du Kenya**

26. Dans sa motion de remerciements, le Ministre du travail du Kenya a exprimé sa gratitude à la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour l'hospitalité accordée aux délégués depuis leur arrivée. Il a félicité le Président de la Commission de l'Union africaine ainsi que la Commissaire en charge des Affaires sociales pour leur contribution à l'organisation de cette réunion. Il a, enfin, demandé à tous les partenaires participants d'œuvrer à la mise en oeuvre effective des décisions et recommandations adoptées par la CTAS.

**IV. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DE PROCEDURE**

**a) ELECTION DU BUREAU**

27. Après consultations des Etats membres et des cinq régions de l'UA et conformément au Règlement intérieur de la CTAS, il a été procédé à l'élection du bureau ci-après:

Président:	Tanzanie	- Représentant des gouvernements (Est) 1 <sup>er</sup>
Vice- président:	Tunisie	- Représentant des gouvernements (Nord)
2ème Vice- président:	Niger	- Représentant des employeurs (Ouest)
3ème Vice- président:	Zimbabwe	- Représentant des travailleurs (Sud)
Rapporteur	Chad	- Représentant des gouvernements (Centre)

**b) Adoption de l'Ordre du jour**

28. L'ordre du jour provisoire a été adopté tel que soumis.

**c) Organisation des travaux**

29. Les participants ont adopté les horaires de travail ci-après:

Matinée:	10h00 - 13h00
Après- midi	15h00 - 21h30

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DES DEBATS TECHNIQUES**

Point 3 de l'ordre du jour: Examen du rapport et des recommandations de la Réunion des experts - Doc No. LSC/EXP/RPT(VI)

30. Le Président de la réunion des experts a présenté le rapport et les recommandations de cette réunion. Il a informé les participants que 41 Etats membres des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales ainsi que des partenaires de la coopération et des amis de l'Afrique ont assisté à la réunion des experts. Il a félicité les experts pour le professionnalisme dont ils ont fait montre dans le traitement des dossiers et l'élaboration du rapport.

**Point 3 de l'ordre du jour de la Réunion des experts: Rapport du Président de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA sur les activités de la CTAS - Doc No. LSC/EXP/2(VI)**

31. Après des débats approfondis, le Réunion ministérielle a fait les recommandations ci-après:

- i) Les Etats membres doivent soumettre leurs rapports concernant la mise en oeuvre des recommandations des cinquième et sixième sessions de la CTAS, tenues respectivement en mai et novembre 2008. ;
- ii) Le Bureau de la Session doit continuer à se réunir deux fois par an.

**Point 4 de l'ordre du jour de la Réunion des experts: Examen du Rapport du Groupe de travail sur les moyens de repenser la Commission du Travail et des Affaires sociales – Doc. No. LSC/EXP/3(VI)**

32. Ce point important et crucial qui implique de nombreux autres secteurs a été l'objet d'un examen approfondi et les recommandations suivantes ont été formulées:

- i) La CTAS doit continuer à travailler au sein de la structure tripartite et à se réunir chaque année;
- ii) Le Bureau doit se réunir au moins deux fois par an;
- iii) Les recommandations B, C, E et F ont été refusées;
- iv) La réflexion doit être poursuivie pour repenser les méthodes de travail de la CTAS.

**Point 5 de l'ordre du jour de la réunion des experts: Examen de l'Etude sur l'économie informelle en Afrique - Doc. No. LSC/EXP/4(VI)**

33. A la fin des débats, les participants ont recommandé que l'étude soit accompagnée de stratégies et d'un plan d'action bien définis.

**Point 6 de l'ordre du jour de la réunion des experts: Rapport biennal sur le suivi de la mise en œuvre des décisions du Sommet extraordinaire de Ouagadougou – Doc LSC/EXP/5(VI)**

34. Les participants ont fait les recommandations ci-après:

- i) Le format du Rapport doit correspondre au contenu des onze domaines prioritaires énumérés dans la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou;
- ii) Il est nécessaire de consolider les deux rapports biennaux pour la prochaine session de la CTAS en y intégrant les informations des Etats membres, relatives à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou;
- iii) Les Etats membres n'ayant pas encore transmis leurs rapports à la Commission doivent être instamment invités à le faire;
- iv) Les Etats membres doivent adopter une approche pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou, basée entre autres sur le Programme des besoins essentiels de développement afin de créer plus d'emplois décents et de garantir la sécurité alimentaire sur le continent.

**Point 7 de l'ordre du jour de la Réunion des experts: Rapport d'activité sur le suivi de la mise en œuvre des instruments relatifs à la migration - Doc LSC/EXP/6 (VI)**

35. Au cours du débat, les délégués se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des différents instruments relatifs à la migration. A cet égard, ils ont accueilli avec satisfaction, le recrutement d'un Coordinateur des programmes pour la migration chargé d'aider les Etats membres et les CER dans leurs travaux sur la migration.

36. Une requête a été formulée pour que le Plan des activités du Programme de migration 2008-2009 soit diffusé et que toute l'attention soit portée sur la question du trafic des femmes et des enfants en Afrique. La Commission de l'UA a indiqué qu'il serait tenu compte de toutes les observations et suggestions.

**Point 8 de l'ordre du jour de la Réunion des experts: Rapport sur les activités des membres du groupe Africain, du Conseil d'administration de l'OIT – Doc. LSC/EXP/7(VI)**

37. Au cours des débats, les délégations ont :

- a) félicité la Commission de l'UA pour le rapport;
- b) souligné l'importante contribution de la CTAS dans l'élaboration des positions africaines communes aux réunions de l'OIT. A cet effet, certaines délégations ont rappelé les précédentes expériences de la CTAS aux cours desquelles les Etats membres avaient présenté des prises de position dans le cadre de la préparation de la Conférence internationale du travail ;
- c) En ce qui concerne la candidature du Directeur général de l'OIT à un troisième mandat, le Nigéria a présenté à la réunion, pour examen, une motion de soutien à la réélection du Directeur général. Cette motion rappelait les réalisations de M. Juan Somavia depuis mars 1999, son engagement à défendre les valeurs et les objectifs de l'OIT ainsi que sa contribution au Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement, en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté ;
- d) S'agissant des candidatures au Conseil d'administration de l'OIT, le Président a encouragé les sous-régions à poursuivre les consultations concernant leurs candidats. A ce propos, les candidatures ont été présentées par les régions ci-après:

**Région de l'Afrique australe**

Mozambique	-	Titulaire
Afrique du Sud	-	Titulaire
Zambie	-	Adjoint

**Région de l'Afrique de l'Est:**

Tanzanie	-	Titulaire
----------	---	-----------

Soudan	-	Adjoint
Kenya	-	Adjoint

**Région de l'Afrique de l'Ouest :**

Nigeria	-	Titulaire
Ghana	-	Adjoint
Guinée	-	Adjoint
Bénin	-	Adjoint

**Région de l'Afrique centrale**

Congo	-	Titulaire
Burundi	-	Adjoint

**Région de l'Afrique du Nord**

Tunisie	-	Titulaire
Egypte	-	Adjoint

38. Les délégations ont également recommandé aux Etats membres d'utiliser le point relatif au rapport d'activités des pays africains membres du Conseil d'administration de l'OIT, pour élaborer une position africaine commune à la Conférence internationale du Travail. Elles ont, en outre, recommandé que soit confiée aux membres du Conseil d'administration la tâche de préparer, en vue de leur présentation à la CTAS pour examen, des rapports de synthèse et des recommandations sur les points à l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail (CIT) ;

- f) L'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail étant fixé deux ans à l'avance, les membres africains du Conseil d'administration doivent identifier les États membres qui doivent élaborer les rapports de synthèse sur les thèmes de la Conférence internationale du Travail prévue pour l'année suivante. Les noms des États chargés de cette responsabilité doivent être communiqués à la Commission de l'UA. En outre, le Coordinateur doit être chargé de superviser le suivi de la tâche confiée en assurant, avec l'aide de la Commission de l'UA, la distribution des rapports de synthèse à la CTAS de l'année suivante ;
- g) Le porte parole du Groupe africain aux Comités de la CIT doit être identifié/choisi au cours de la réunion de la CTAS précédant la Conférence internationale du travail ;
- h) La méthode de travail du Groupe africain à la Conférence internationale du travail doit refléter le maximum d'unité et de contribution des Etats membres. A cet égard, le porte-parole du Groupe africain auprès de chaque Comité de la CIT doit présider quotidiennement un groupe de travail composé des membres

africains du Comité pour examiner et mettre au point les positions africaines communes, élaborer des stratégies de lobbying et, le cas échéant, identifier les domaines qui exigent la contribution de l'ensemble du Groupe africain ;

- l) La CTAS doit examiner les propositions concernant les thèmes à l'ordre du jour des prochaines CIT pour permettre à l'Afrique d'adopter des stratégies à plus long terme vis-à-vis de l'OIT;

Il faut envisager la tenue d'une réunion tripartite du Groupe africain au début de la Conférence internationale du travail afin de faciliter l'élaboration de positions communes avec les partenaires sociaux ;

- k) Les participants ont appuyé la candidature de l'Algérie au poste de Vice-président de la 97ème Session de la CIT, représentant les gouvernements;
- l) Les participants ont appuyé la candidature de M. Juan Somavia à un troisième mandat au poste de Directeur général de l'OIT. La motion a été adoptée à l'unanimité ;
- m) Les participants ont appuyé la proposition d'attribuer le siège flottant à l'Afrique de l'Ouest pour la période 2008-2011 et, par la suite, aux autres régions suivant le principe de la rotation ;
- n) Les participants ont exprimé leurs remerciements et ont rendu hommage au Coordinateur (Kenya) pour le travail qu'il a accompli au cours des trois dernières années.

**Point 9 de l'Ordre du jour de la réunion des experts: Examen de la Note d'information sur la productivité en Afrique – Doc. LSC/EXP/8(VI)**

39. Les participants ont fait les recommandations ci-après:

- i) La réflexion en commun sur cette question doit se poursuivre ;
- ii) Il est nécessaire de mettre en œuvre les stratégies contenues dans cette note, en collaboration avec les partenaires sociaux, les Etats membres, les CER, l'Association panafricaine de la productivité (PAPA) et les partenaires internationaux tels que l'OIT;
- iii) la Commission doit aider à la mise en place et/ou au renforcement des structures nationales et régionales chargées de la promotion de la productivité ;
- iv) la Commission apportera assistance à la PAPA en sensibilisant les Etats membres pour qu'ils adhèrent à cette association.

**Point 10 de l'Ordre du jour de la Réunion des experts: Rapports des Communautés économiques régionales (CER)**

**Rapport de la SADC sur l'Emploi et le Travail**

40. La réunion a pris note du rapport et exhorté les autres CER à suivre l'exemple de la SADC.

**Point 11 de l'Ordre du jour de la Réunion des experts: Information sur les activités des institutions spécialisées de l'UA et des organisations interafricaines :**

**(a) Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) – Doc No. LSC/EXP/9a (VI)**

41. La réunion a pris note du rapport.

**(b) Confédération panafricaine des employeurs – Doc. LSC/EXP9b (VI)**

42. La réunion a pris note du rapport.

**(c) Rapport de la Confédération syndicale internationale – Afrique (ITUC-Africa) – Doc. LSC/EXP/9(c)**

43. La réunion a pris note du rapport.

**(d) Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES): Doc No. LSC/EXP/8g (VI)**

44. La réunion des ministres a pris note du rapport.

**Point 14 de l'Ordre du jour de la réunion des experts: QUESTIONS DIVERSES**

**a) Projets de résolutions:**

**i) Résolution sur les travailleurs Palestiniens:**

45. Les Ministres ont adopté à l'unanimité la résolution de soutien aux travailleurs Palestiniens.

**ii) Déclaration sur les crises alimentaires**

46. Les Ministres ont adopté à l'unanimité la Résolution sur les crises alimentaires.

**Point 5 de l'Ordre du jour: DATE ET LIEU DE LA SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES**

47. Aucun pays ne s'étant proposé pour accueillir la septième Session de la Commission du Travail et des Affaires sociales, la Commissaire en charge des Affaires sociales a informé les participants que la prochaine réunion de la CTAS se tiendra à Addis-Abeba (Ethiopie). La proposition a été approuvée à l'unanimité.

**Point 6 de l'ordre du jour: ADOPTION DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION MINISTERIELLE**

48. Les Ministres ont adopté le rapport des experts tel qu'amendé.

**Point 7 de l'ordre du jour : CEREMONIE DE CLOTURE**

49. Dans son allocution de clôture, le président a remercié tous les délégués pour leurs débats fructueux, qui ont contribué au succès de la réunion. Il a également remercié les interprètes, le Secrétariat ainsi que toute l'équipe technique. Après avoir présenté ses excuses auprès des délégués pour tout inconvenient qui aurait pu surgir, le Président a prononcé la clôture des travaux de la Réunion.

**Ex.CL/433 (XIII)**  
**Annexe 1**

**RESOLUTION SUR LES  
TRAVAILLEURS PALESTINIENS**

**AFRICAN UNION**  
الاتحاد الأفريقي



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DU  
TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES  
DE L'UNION AFRICAINE  
21 – 25 AVRIL 2008  
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**LSC/EXP/Res.(VI)**

**RESOLUTION SUR LES  
TRAVAILLEURS PALESTINIENS**

La Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA, réunie en sa sixième session ordinaire au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, capitale de l'Ethiopie du 21-25 avril 2008,

1. **PREND NOTE** du rapport sur la situation des travailleurs palestiniens présenté par l'OLP pour le compte de l'Autorité nationale palestinienne ;
2. **RAPPELLE** toute ses précédentes résolutions à cet égard ;
3. **RAPPELLE EN OUTRE** la Résolution N° AU/LSC/Res. (V), paragraphe 3, de la réunion de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA, qui demande au Conseil d'administration du BIT de mettre en place un comité spécial pour suivre et préparer un rapport sur la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés ;
4. **PROFONDEMENT PREOCCUPEE** par les agressions des forces d'occupation israéliennes contre les Palestiniens, en particulier les travailleurs palestiniens, par la politique continuelle de destruction délibérée des infrastructures, des institutions économiques et des services et d'expropriation des terres irriguées palestiniennes adoptée par l'autorité d'occupation israélienne, et par le blocus continu des territoires palestiniens occupés ainsi que par le nombre croissant des points de contrôle militaires quotidiens entre les villages, les villes et les territoires palestiniens, et par sa poursuite des mesures unilatérales qui sont en contradiction avec le processus de paix et le plan de la feuille de route tels que l'expansion des colonies et la construction continuelle du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés, ce qui provoque des pertes énormes dans la production, le travail et les revenus, des dégâts considérables dans l'agriculture et l'économie palestiniennes et impose des restrictions sur les diverses activités économiques.
5. **SUIT AVEC UNE GRANDE PREOCCUPATION** les mesures et les pratiques humiliantes des forces d'occupation israéliennes contre les travailleurs palestiniens, les fermiers et les employeurs lors de leurs passages aux points de contrôle militaire et aux carrefours dans les territoires occupés palestiniens, qui violent leurs droits de l'homme fondamentaux, et qui sont caractérisées par la pratique de la punition collective et de l'isolement continu des travailleurs palestiniens de leur lieu de travail et **DEMANDE** à Israël de mettre fin à tous les actes qui portent atteinte à la dignité des travailleurs, à leurs moyens de subsistance et de légitimer les droits des travailleurs palestiniens dans les territoires palestiniens occupés et en Israël.
6. **CONDAMNE** les mesures israéliennes d'occupation qui imposent un siège strict et des restrictions sévères sur la circulation des personnes, des biens et des services aux Palestiniens, particulièrement le siège et la punition collective imposés sur la bande de Gaza, qui accentuent la détérioration des conditions de vie des

travailleurs palestiniens et augmentent le taux du chômage et de la pauvreté au sein de la société palestinienne dans les territoires palestiniens occupés ;

7. **CONDAMNE EGALEMENT** l'expansionnisme de l'occupant israélien qui est en contradiction avec le processus de paix et le plan de la feuille de route par sa confiscation des terres palestiniennes, l'établissement des colonies illégales, et sa poursuite de la construction du mur de l'apartheid à cause de son impact négatif sur les travailleurs et les fermiers palestiniens et sur leur droit au travail, et l'augmentation des conséquences psychologiques, matérielles et juridiques de toutes sortes sur la société palestinienne, en privant les travailleurs et les fermiers palestiniens d'un accès à leurs lieux de travail et à leurs terres, ce qui constitue une violation grave de leur dignité et de leurs droits légitimes qui sont garantis par les Lois internationales et la Quatrième Convention de Genève de 1948 et **DEMANDE** aux forces d'occupation israéliennes de cesser toutes leurs activités qui vont à l'encontre du processus de paix et du plan de la feuille de route, les résolutions du quartet et la réunion d'Annapolis, en particulier l'établissement illégal sur le territoire palestinien de le supprimer et d'arrêter la construction du mur ségrégationniste de l'apartheid et de réduire les impacts négatifs sur l'emploi palestinien.
8. **DEMANDE** à la communauté internationale d'obliger Israël à honorer ses obligations vis-à-vis des résolutions internationales légitimes concernant les travailleurs et les employeurs en mettant un terme à toutes les agressions inacceptables perpétrées par les forces d'oppression israéliennes contre les travailleurs palestiniens et de leur payer la réparation qui leur est due pour les dommages et pertes sociales et économiques causées par ces violations et à cause de l'occupation continue par les forces d'occupation israéliennes des territoires palestiniens occupés.
9. **DEMANDE** aux pays participant à la conférence des donateurs de Paris pour le peuple palestinien d'apporter une contribution matérielle en vue de soutenir l'économie palestinienne naissante, et **INVITE** la Communauté internationale à poursuivre son aide humanitaire et financière aux palestiniens afin d'éviter la détérioration des situations humanitaires, économiques et de l'emploi en Palestine.
10. **DEMANDE EGALEMENT** à l'Organisation internationale du Travail et aux organisations internationales et régionales concernées ainsi qu'à l'Union africaine d'assumer le suivi de toutes les décisions et recommandations de la Commission du Travail et des Affaires sociales sur la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés, en particulier celles qui visent à protéger les droits de l'homme ; et d'exercer toutes les pressions économiques et politiques efficaces sur Israël pour qu'il démantèle ses colonies dans les territoires palestiniens occupés et respecte les droits des travailleurs et des civils palestiniens.

11. **EXHORTE** les Etats membres, les partenaires et les organisations internationales et régionales concernées à mettre en œuvre toutes les décisions et recommandations de la Commission du Travail et des affaires sociales.

**DÉCLARATION SUR LA CRISE ALIMENTAIRE**

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA**

---

**SIXIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA  
COMMISSION DU TRAVAIL ET DES  
AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE  
21-25 AVRIL 2008  
ADDIS ABABA (ETHIOPIE)**

**LSC/EXP/DECL.(VI)**

**DÉCLARATION SUR LA CRISE ALIMENTAIRE**

## DÉCLARATION SUR LA CRISE ALIMENTAIRE

La Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine réunie à sa sixième session ordinaire à Addis-Abeba, Ethiopie du 21 au 25 avril 2008,

**Notant avec une profonde préoccupation** la crise alimentaire qui affecte principalement les ménages à faible revenu, les travailleurs, les pauvres et les chômeurs qui ne peuvent pas faire face à l'escalade des prix des denrées alimentaires ;

**Considérant** les conséquences négatives de l'augmentation constante des prix des denrées alimentaires en termes de malnutrition des enfants, de la faim, de misère, de l'approfondissement de la pauvreté, d'inégalité croissante des revenus et d'instabilité sociale et politique ;

**Consciente** du faible rendement de l'agriculture en Afrique ;

**Recommande** aux Etats membres

1. **D'ADOPTER** des mesures immédiates pour renverser la hausse du prix des denrées alimentaires et pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies, des politiques et des programmes agricoles et alimentaires au niveau continental afin d'atténuer l'impact de la crise alimentaire et de réaliser l'auto suffisance alimentaire. Ces mesures devraient consister en des investissements substantiels dans l'agriculture, l'acquisition de technologies de base, l'exécution de projets d'irrigation à forte intensité de capitaux et en des subventions aux agriculteurs pauvres, en particulier sous forme de fourniture d'engrais.

**MOTION DE SOUTIEN A M. JUAN SOMAVIA,**  
**Directeur général du BIT**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

**SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DU TRAVAIL  
ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE  
(Addis-Abeba, 21-25 avril 2008)**

**MOTION DE SOUTIEN A M. JUAN SOMAVIA  
Directeur général du BIT**

par :

**Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso,  
Burundi, Cameroun, République arabe Sahraouie démocratique,  
Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte,  
Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie Ghana, Guinée, Guinée Bissau,  
Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar,  
Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger,  
Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République  
Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe,  
Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan,  
Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie,  
Zambie, Zimbabwe  
Confédération Panafricaine des Employeurs (CPE)  
CSI-Afrique, Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA)**

La Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'Union africaine réunie en sa sixième session Ordinaire à Addis-Abeba (Ethiopie) du 21 au 25 avril 2008,

**Reconnaisant** le travail considérable accompli par M. Juan Somavia depuis mars 1999 pour promouvoir l'Agenda du Travail Décent, aussi bien comme un objectif global que comme une réponse spécifique aux problèmes et aux besoins de l'Afrique, notamment les principes et droits fondamentaux au travail, l'élimination des pires formes du travail des enfants, le développement de l'entreprise, l'emploi des jeunes, le renforcement des femmes, la formalisation progressive des entreprises et la protection des travailleurs dans l'économie informelle, le VIH/SIDA et le monde du travail, le tripartisme et le dialogue social et le félicitant pour les progrès réalisés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT),

**Tenant compte** de son engagement pour défendre les valeurs et les objectifs de l'Organisation ,

**Prenant acte** en particulier, de son implication en faveur du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine sur l'Emploi et la Lutte contre la Pauvreté en Afrique (Ouagadougou, 8-9 septembre 2004) et de son engagement dans son suivi à travers sa décision d'aligner les politiques et programmes du BIT avec les résultats et les recommandations du Sommet de Ouagadougou :

1. **L'ENCOURAGE** à continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique (2007-2015) adopté par la 11<sup>ème</sup> Réunion régionale africaine de l'OIT (Addis-Abeba, avril 2007) et des Programmes par pays pour le travail décent (PPTD) ;
2. **EXPRIME** son soutien à la candidature de M. Juan Somavia pour sa ré-élection comme Directeur général du BIT pour la période 2009-2014 et demande aux membres tripartites africains du Conseil d'administration d'assurer l'application effective de cette décision au cours de la 303<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration du BIT qui se tiendra en novembre 2008.

2008

Rapport de la Sixieme Session  
Ordinaire de la Commission du Travail  
et des Affaires Sociales de l'Union  
Africaine, 21- 25 Avril 2008,  
Addis-Abeba (Ethiopie)

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3121>

*Downloaded from African Union Common Repository*